



**Lycée  
Sud Medoc - La Boétie**

BP 10 - 33320 LE TAILLAN MEDOC  
Tél : 05.56.70.10.10 - Fax : 05.56.70.10.11

*Académie de Bordeaux*

*Département de la Gironde*

## **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**Marché passé en Procédure Adaptée en application de l'article 27 du décret  
n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

**PRESTATION DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT EN FAMILLES  
POUR UN VOYAGE A MADRID (ESPAGNE) POUR 30 ELEVES ET 3  
ACCOMPAGNATEURS**

Date et heure limites de réception des offres :

**20 novembre 2018 à 12h00**

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. Serge PICARD, Proviseur  
Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Mme Anne NIVELET, Adjoint  
Gestionnaire-Comptable  
Service acheteur : service intendance du lycée Sud Médoc – La Boétie

Référence : Madrid – 04/19

## **Article 1 : objet du marché**

### **1.1 Définition de la prestation**

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage à Madrid (Espagne) du 29 avril au 03 mai 2019 pour des classes de premières S du lycée Sud Médoc - La Boétie, soit 30 élèves et 3 accompagnateurs.

### **1.2 Décompositions en lots**

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous:

***Prestations de transport (autocar grand tourisme ou en train) et d'hébergement en familles pour un voyage à Madrid (Espagne) pour 30 élèves et 3 accompagnateurs.***

Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages. Les prestataires présentent dans la majorité des cas, des offres complètes (hébergement et transport) ce qui est plus avantageux économiquement.

### **1.3 Forme du marché**

Le marché dématérialisé est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

## **Article 2 : lieu d'exécution de la prestation**

Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage à Madrid (Espagne)

## **Article 3: durée du marché**

Le voyage devra se dérouler du 29 avril au 03 mai 2019

## **Article 4 : pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le Cahier des Clauses Particulières

L'ensemble de ces pièces constitue le contrat qui liera le lycée Sud Médoc – La Boétie à l'entreprise attributaire. Il ne sera donc signé aucun contrat rédigé par le prestataire du marché. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.

## **Article 5 : contenu et forme des prix**

### **5.1 – Forme des prix**

Les prix seront forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'engagement.

## 5.2 - Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

### **Article 6: régime des prix**

Les prix sont fermes et non actualisables.

### **Article 7: règlement des comptes**

Les factures devront être adressées au lycée Sud Médoc – La Boétie via le portail Chorus Pro. Le paiement s'effectuera en euros.

Les paiements seront réalisés par mandats administratifs. Le chef d'établissement du lycée est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est l'agent comptable du lycée Sud Médoc – La Boétie.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures, après service fait. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

### **Article 8: avances et retenues**

S'agissant de l'avance, il est fait application des articles 110 à 113 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

### **Article 9: délais d'exécution**

Le délai d'exécution est fixé du 29 avril au 03 mai 2019.

### **Article 10 : pénalités encourues par le titulaire**

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

### **Article 11 : assurance souscrite par le titulaire du marché**

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

### **Article 12 : Résiliation**

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 34 du Cahier des Clauses Administratives générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) en vigueur le 1<sup>er</sup> jour du mois qui précède la date limite des offres.

### **Article 13 : Règlement des litiges**

Le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent pour le règlement des litiges.

### **Article 14: Liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé**

Néant

### **Article 15: Contenu des prestations**

#### 15-1 : Transport

Il comprend :

- le transport en autocar grand tourisme, aller et retour du lycée Sud Médoc – La Boétie (départ à 5h15 avec relai mis en place pour respecter l'amplitude horaire du chauffeur) à Madrid (Espagne), ainsi que pour les excursions et les frais de parking et de péage.
- **Ou** le transport en train avec mise à disposition de moyens de transport sur place pour les différentes visites et l'aller/retour dans les familles pour la durée du séjour
- **Ou** le transport en avion avec mise à disposition de moyens de transport sur place pour les différentes visites et l'aller/retour dans les familles pour la durée du séjour
- Les tickets de bus, tram, métro, TER, RER ... pour les déplacements sur site si besoin.

Pour le déplacement en autocar, tous les frais d'autoroute et de parking doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un **mémoire technique** où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur **et toutes informations** (dont repas et hébergement du chauffeur) **susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.**

#### 15-2 : Hébergement et visites

##### **L'hébergement se fera en familles d'accueil dans Madrid**

**L'offre doit comprendre la pension complète pour 33 ou 34 personnes** (30 élèves, 3 accompagnateurs et 1 chauffeur éventuellement) en fonction du programme joint ci dessous:

##### **Lundi 29 avril 2019 (jour 1) :**

Départ en car du lycée pour Madrid ou de Mérignac (si avion) ou de la gare St Jean (si train)

Déjeuner en route à la charge des élèves (pique-nique) sauf si avion (dans ce cas déjeuner à prévoir)

*Visite libre du centre ville*

Accueil et installation dans les familles d'accueil

Dîner et soirée dans les familles d'accueil

##### **Mardi 30 avril 2019 (jour 2) :**

Petit-déjeuner en familles d'accueil

*Matin : Visite guidée de Madrid en bus avec arrêts sur les principaux sites*

Déjeuner fourni par les familles d'accueil

*Après-midi : Visite du musée Prado avec audio-guides*

Dîner et soirée en familles d'accueil

##### **Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 (jour 3):**

Petit-déjeuner dans les familles d'accueil

*Matin : Visite du musée de la Reina Sofia + visite du jardin tropical de la gare d'Atocha et promenade dans le parc du Retiro*

Déjeuner fourni par les familles d'accueil

*Après-midi : Visite du centre ville*

Dîner et soirée en familles d'accueil

**Jeudi 02 mai 2019 (jour 4):**

Petit-déjeuner dans les familles d'accueil

*Matin : Visite du palais royal*

Déjeuner fourni par les familles d'accueil

*Après-midi : Visite du stade Santiago Bernabeu*

Dîner et soirée en en familles d'accueil

**Vendredi 03 mai 2019 (jour 5) :**

Petit-déjeuner dans les familles d'accueil

Déjeuner et dîner fourni par les familles d'accueil

Retour vers le lycée : Arrêt à Ségovie et visite de la ville si le moyen de transport choisi est le bus

Retour au lycée vers 22h maxi quelque soit le moyen de transport choisi

**L'offre doit comprendre :**

- ✓ l'hébergement en familles d'accueil sur Madrid
- ✓ la pension complète du dîner du jour 1 au dîner du jour 5 ou déjeuner du jour 5 si retour en avion dans l'après-midi.
- ✓ la réservation et les droits d'entrées des sites prévus au programme
- ✓ l'assurance annulation globale, pour cas de force majeure (y compris la garantie attentat) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité d'un élève ou accompagnateur à participer au voyage. **La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation.**
- ✓ tous les frais de voyage (taxes d'aéroport, frais de consignes ....)
- ✓ le dossier de voyage

**Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage (tels que tickets de bus ou tram ou métro pour les déplacements éventuels sur place) devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.**

Pour le couchage, les draps doivent être fournis.

Les déjeuners sont pris sous forme de paniers repas ou en cafétéria/auberge, le dîner doit être servi sous forme de repas chaud avec entrée, plat et dessert.

L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire.